



Dans ma societe il y a plus personne pour gerer

Par **reportage83**, le **08/09/2016** à **21:18**

BONSOIR.

voila je travaille mes je n'ais plus de salaire.

pas de patron pas de comptable malade en dépression les autre employer on vue le pru d'homme moi j'ai écrit au procureure de la république les jours passe mes quand ont pourra réglé nos situation finciere qui va nous aidé

Par **Visiteur**, le **08/09/2016** à **22:04**

Bonsoir à vous,

Pour comprendre votre situation...

Votre patron a mis la clé sous la porte ?

Quel est votre métier et qui vous donne le travail à faire ?

Pourquoi n'intentez vous pas comme les autres, une action aux prud'hommes ?

Par **BrunoDeprais**, le **08/09/2016** à **22:23**

Bonsoir

Je pense que vous devriez aller voir l'inspection du travail pour expliquer votre situation.

Il existe le "superprivilège" des salariés.

Par **morobar**, le **09/09/2016** à **07:42**

Ce n'est pas l'inspecteur qui va broncher.

Il faut se présenter au greffe du tribunal de commerce et faire nommer un administrateur provisoire.

La procédure est permise à un salarié.